



MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-BENOÎT-LABRE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**AVIS PUBLIC  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE, EDITH QUIRION,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE  
MUNICIPALITÉ.

Aux personnes intéressées par les projets de règlements numéro :

- 559-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 447-2006
- 560-2018 modifiant le règlement de lotissement numéro 448-2006
- 561-2018 modifiant le règlement de construction numéro 449-2006
- 562-2013 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 450-2006

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2018, à 19 h 45, le conseil a adopté les projets de règlement susmentionnés.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 3 avril 2018, à 19 h 30, à la salle de l'Hôtel de Ville située au 216, Route 271. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera les projets de règlement, les conséquences de leurs adoptions et entendra les personnes intéressées.

Résumé

a) Règlement numéro 559-2018

Le projet de règlement vise à modifier le règlement 447-2006 comme suit :

- l'article 1.4.2 *Contravention* afin d'augmenter le montant des amendes;
- l'article 2.7 *Terminologie* afin de définir les termes « Abri d'auto temporaire, Mini-maison, Piscine, Projet intégré, Résidence de tourisme »;
- le chapitre 3 *Classification des constructions et des usages* afin d'autoriser les usages mini-maison, habitation bi-génération résidence de tourisme et projet intégré;
- le chapitre 4 *Dispositions s'appliquant à toutes les zones* pour définir les implantations de piscine, spa et étang artificiel, poulaillers, serres, potagers

b) Règlement numéro 560-2018

Le projet de règlement vise à modifier le règlement 448-2006 de façon à intégrer des dispositions relatives aux projets intégrés, à la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels et à augmenter les montants des amendes ainsi que le diamètre minimum du rond de virage pour une rue sans issue.

c) Règlement numéro 561-2018

Le projet de règlement vise à modifier le règlement 449-2006 de façon à augmenter les montants des amendes.

d) Règlement numéro 562-2018

Le projet de règlement vise à modifier numéro 450-2006 de façon à augmenter les montants

des amendes et à intégrer des dispositions pour la contribution à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels ainsi que pour les projets intégrés.

3. Les projets de règlement peuvent être consultés au bureau municipal au 216, Route 271 à Saint-Benoît-Labre.

Donné à Saint-Benoît-Labre,  
Ce 7<sup>e</sup> jour de mars 2018



Edith Quirion, gma  
Directrice générale/Sec.-Très.